

voilà un extrait de la lettre du lundi, envoyée à tous les enseignants de la circo de -----  
cette semaine :

#### Informations administratives

##### · Réforme des rythmes scolaires :

Dans le cadre du redéploiement des 108 heures de service hors temps d'enseignement, les 60 heures d'aide personnalisée deviendraient 36 heures d' Activités Pédagogiques Complémentaires et 24 heures de concertations supplémentaires.

Les 36 heures d'APC couvriront une heure hebdomadaire.

Mais comme les élèves devront rester à l'école jusque 16h30, les mairies ou les EPCI (codecom) gèreront deux heures chaque semaine.

Ce sont effectivement 3 heures hebdomadaires dont il nous faudra penser l'organisation et rendre les contenus cohérents.

Afin d'aménager au mieux le temps de l'élève et d'identifier les besoins afin de garantir une continuité pédagogique, je souhaiterais connaître les enseignants qui seraient intéressés par la prise en charge de ces deux heures ou d'au moins une heure par semaine. Cette ventilation méritera encore d'être interrogée.

Ils seraient alors payés par la mairie ou l'EPCI selon le même principe que les études dirigées dans certaines communes.

Vous êtes priés de vous faire connaître rapidement au secrétariat de l'IEN par courriel en indiquant les jours où vous seriez disponible, la durée de votre intervention (une ou deux heures hebdomadaires) et le lieu de votre intervention.

Il ne s'agit aucunement d'un engagement. Ces données seront informatives et elles me permettront d'engager les travaux qui serviront à la mise en œuvre de la réforme annoncée des rythmes scolaires.

Mme ----- I.E.N. circonscription de -----